



APPEL À PROJETS

Pour soutenir des initiatives en faveur de la jeunesse

DANS L'ASSABA, LE GORGOL, LE GUIDIMAKHA, LE HODH EL

CHARGUI ET NOUAKCHOTT

Lignes directrices



Quelles typologies d'appui ?

FONDS ÉMERGENCE

- Dispositif destiné à valoriser l'engagement de la jeunesse en faveur de son territoire.
- Il permet le soutien de projets incontournables du développement local.
- Il vise à permettre aux organisations de jeunes de mieux appréhender leurs rôles et augmenter leurs capacités d'action.



Durées

Les actions appuyées doivent s'étaler sur une période comprise :

Entre 6 et 8 mois



Financements octroyés

Pallier 1 : de 1000 euros à 2 999 euros

Pallier 2 : de 3000 euros à 5 999 euros



Conditions de co-financement

5 %

NB : les montants de référence sont exprimés en euros. L'équivalent versé en MRU dépend du cours mensuel de la Commission européenne (Infoeuro) au lancement de l'appel à projets et auquel doivent se référer les organisations soumissionnaires.

Quelles typologies d'appui ?

FONDS CONSOLIDATION

- Dispositif destiné à **renforcer les capacités des OSC** engagées sur les **enjeux de jeunesse**.
- Il accompagne la **montée en compétence** d'organisations ayant une expérience dans la réalisation de projets et/ou étant arrivées à un seuil de développement les menant à proposer des **projets plus ambitieux**.



Durées

Les actions appuyées doivent s'étaler sur une période comprise :

Entre 6 et 9 mois



Financements octroyés

Pallier 1 : de 6000 euros à 14 999 euros
Pallier 2 : de 15 000 euros à 25 000 euros



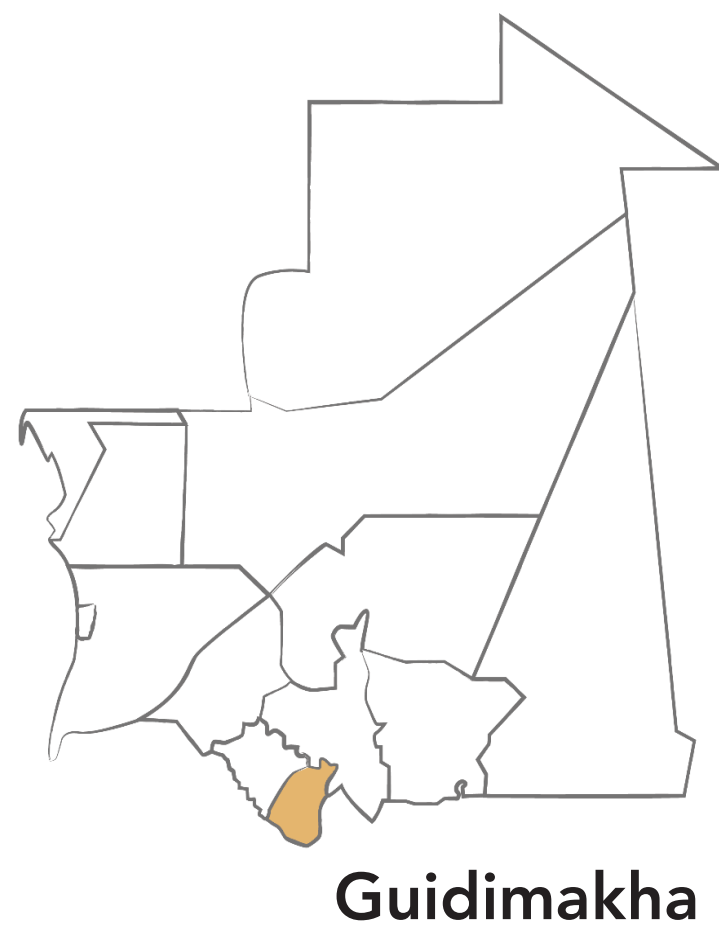
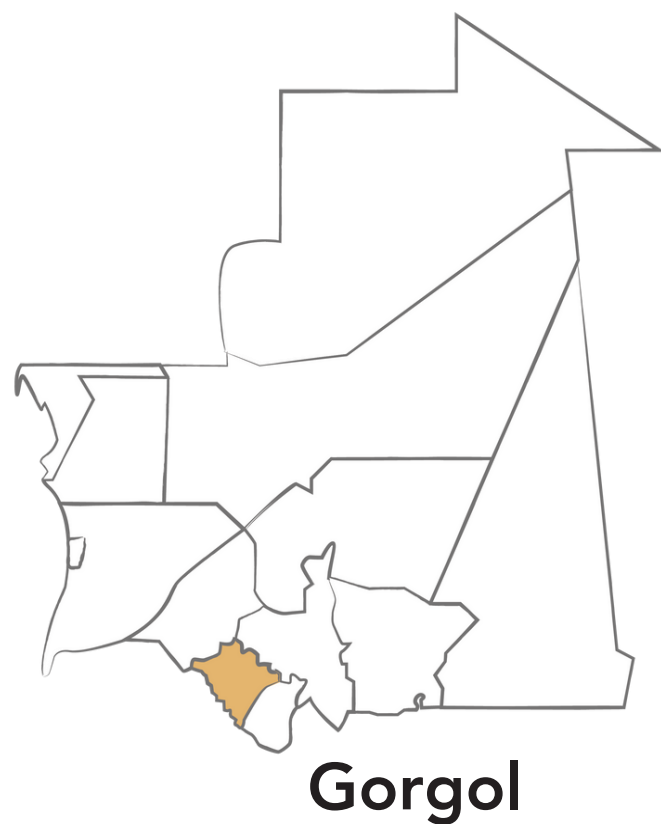
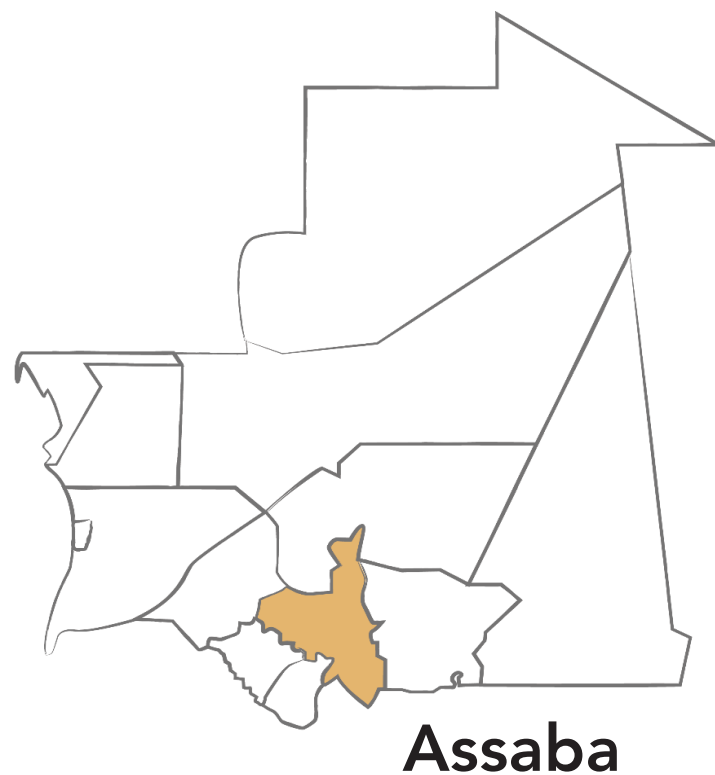
Conditions de co-financement

5 %

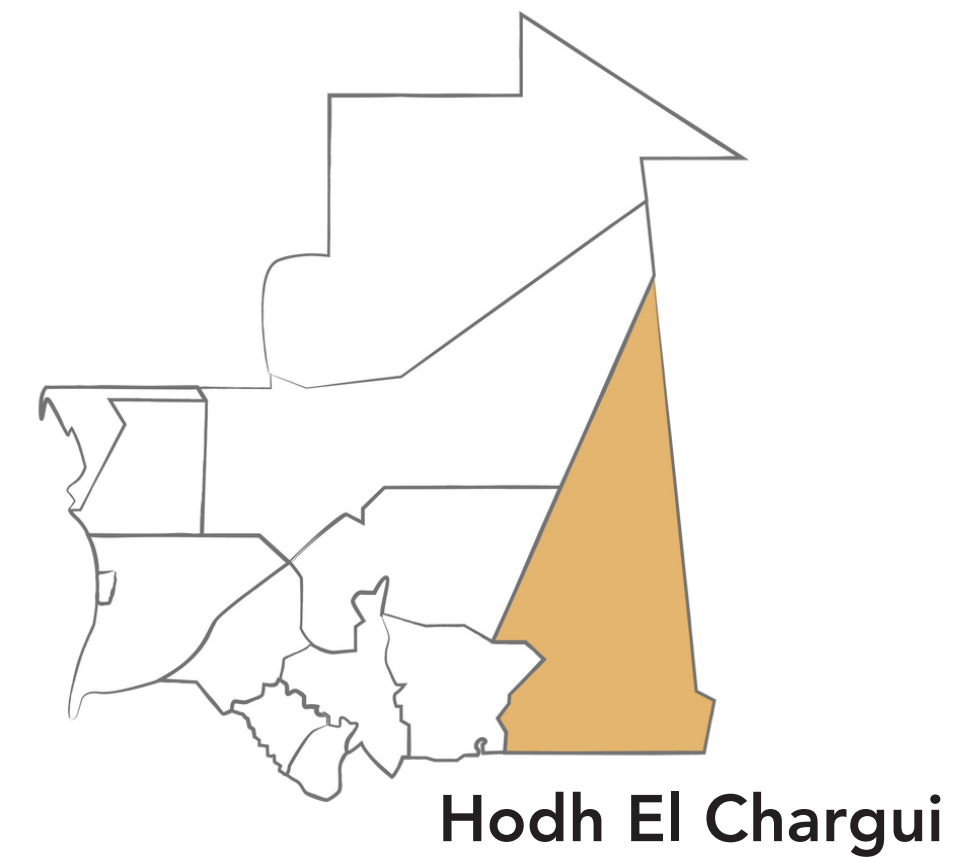
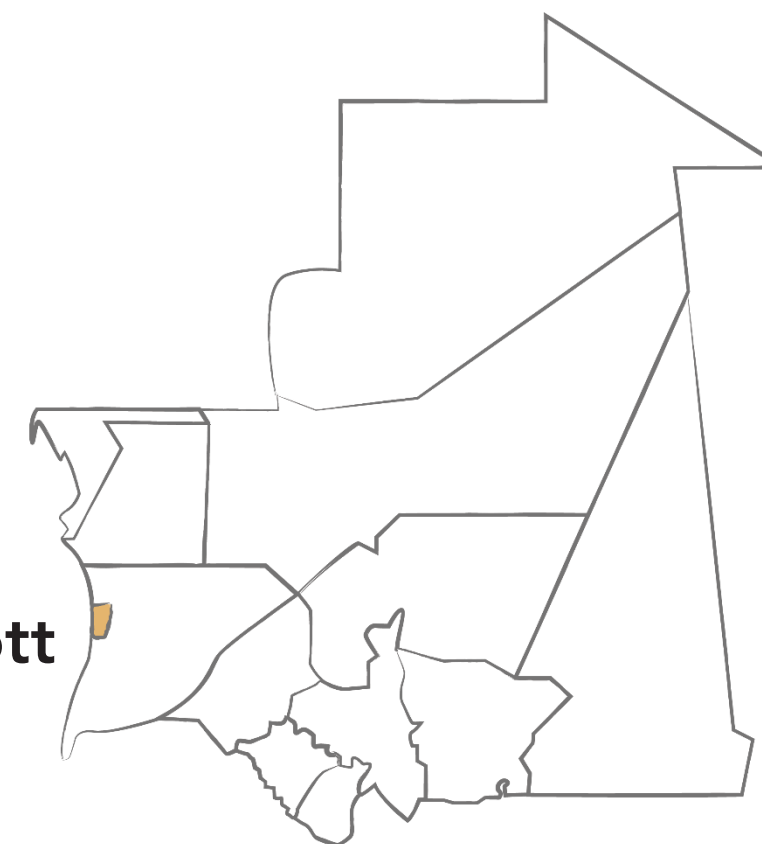
NB : les montants de référence sont exprimés en euros. L'équivalent versé en MRU dépend du cours mensuel de la Commission européenne (Infoeuro) au lancement de l'appel à projets et auquel doivent se référer les organisations soumissionnaires.

Dans quelles régions ?

5 RÉGIONS CONCERNÉES



Nouakchott



Comment candidater ?

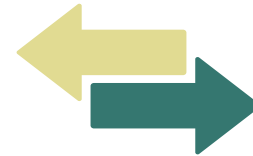


Dépôt exclusivement sur la plateforme numérique :

www.assojeunes-mauritanie.org



Soit en français



Soit en arabe

Soit pour le fonds
EMERGENCE



Soit pour le fonds
CONSOLIDATION

*NB : Il n'est pas possible de candidater pour le fonds
Emergence et pour le fonds Consolidation en même temps.*



Date limite :

03 mars 2025

Attention : une organisation qui a déjà une convention en cours avec Graines de Citoyenneté ne pourra recevoir de nouveau financement en lien avec le présent appel à projets. Seules les organisations dont les rapports finaux sont validés au 31 mai 2025 pourront prétendre à un financement.

Quels domaines d'action ?

6 DOMAINES D'ACTION CONCERNÉS



Autonomisation et promotion des **droits des filles et des jeunes femmes**



Insertion économique et professionnelle des jeunes



Expression des jeunes (sociale, citoyenne et culturelle)



Engagement des jeunes en faveur de la **préservation de l'environnement**



Renforcement des capacités des associations de jeunes



Promotion des approches « **Jeunesse-Migration-Développement** »



Quels projets sont inéligibles ?

ACTIONS EXCLUES :



Projets de **construction d'infrastructures**, d'achat de terrains ou de bâtiments



Projets incluant l'**acquisition de véhicules**



Projets **prévoyant des per diem** pour les bénéficiaires finaux et/ou participants aux activités (des défraiements raisonnables pour le transport peuvent être remboursés)



Projets incluant des **fonds d'épargne et de crédit** / l'octroi de **fonds en cascade** aux bénéficiaires / l'octroi de **bourses**



Projets incluant des **dettes et leur charge** (intérêt)



Humanitaires et d'urgence



A caractère **religieux**



A caractère **purement commercial ou politique**



Opérations de **prestige** ou projets de simple opportunité



Projets **nuisibles à l'environnement**



Projets **cofinancés par l'Union européenne** ou l'Agence Française de Développement (**AFD**)



Projets ayant **déjà été réalisés** avec le financement d'un autre bailleur ou par Graines de Citoyenneté

TOUT SAVOIR SUR LE FONDS ÉMERGENCE



Quels critères d'éligibilité pour Emergence ?

ELIGIBILITÉ DE L'ORGANISATION SOUMISSIONNAIRE



Être une **organisation de la société civile de jeunes à but non lucratif** (association, ONG, club sportif et culturel, club de jeunes, fédération, fondation, organisme de formation, syndicat)

COMPOSITION



- **Bureau exécutif** composé au minimum de :
50% de jeunes (moins de 35 ans) et de **25% de femmes**
- Parmi les membres de la structure, **aucun salarié du consortium** de mise en œuvre du programme (**Grdr, Ecodev ou Alianza**)

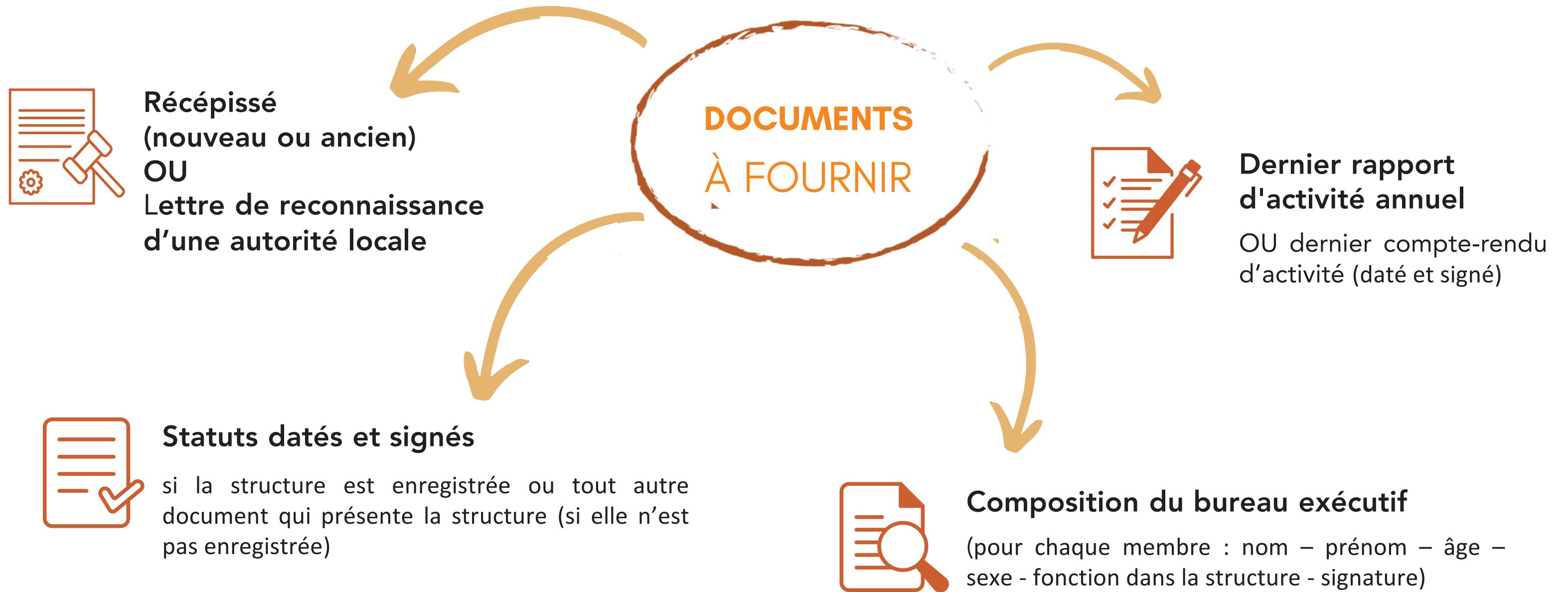
EXPERIENCE



- Justifier d'une **existence depuis 1 an minimum** au moment de l'ouverture de l'appel à projets et considérant la date de création
- Disposer d'un **siège social dans la zone** du projet proposé et/ou **justifier de précédentes interventions** dans cette zone *
- Uniquement pour le palier 2 de 3000 à 5 999 euros : avoir directement mis en œuvre un **projet dont le budget représente au moins 50% de la subvention demandée**

**Ex : une OSC déposant un dossier pour un projet à Wompou (Guidimakha) doit justifier qu'elle a son siège dans la commune, OU qu'elle y a organisé des actions.*

Quels critères d'éligibilité pour Emergence ?



RIB :

Si la structure est retenue pour un financement, celui-ci ne pourra être octroyé que si un Relevé d'Identité Bancaire au nom de la structure est fourni avec l'attestation faisant apparaître le numéro de compte, s'il s'agit d'un compte dans une institution de microfinance (IMF).

Quels critères d'éligibilité pour Emergence ?

ELIGIBILITÉ DE L'INITIATIVE PROPOSÉE

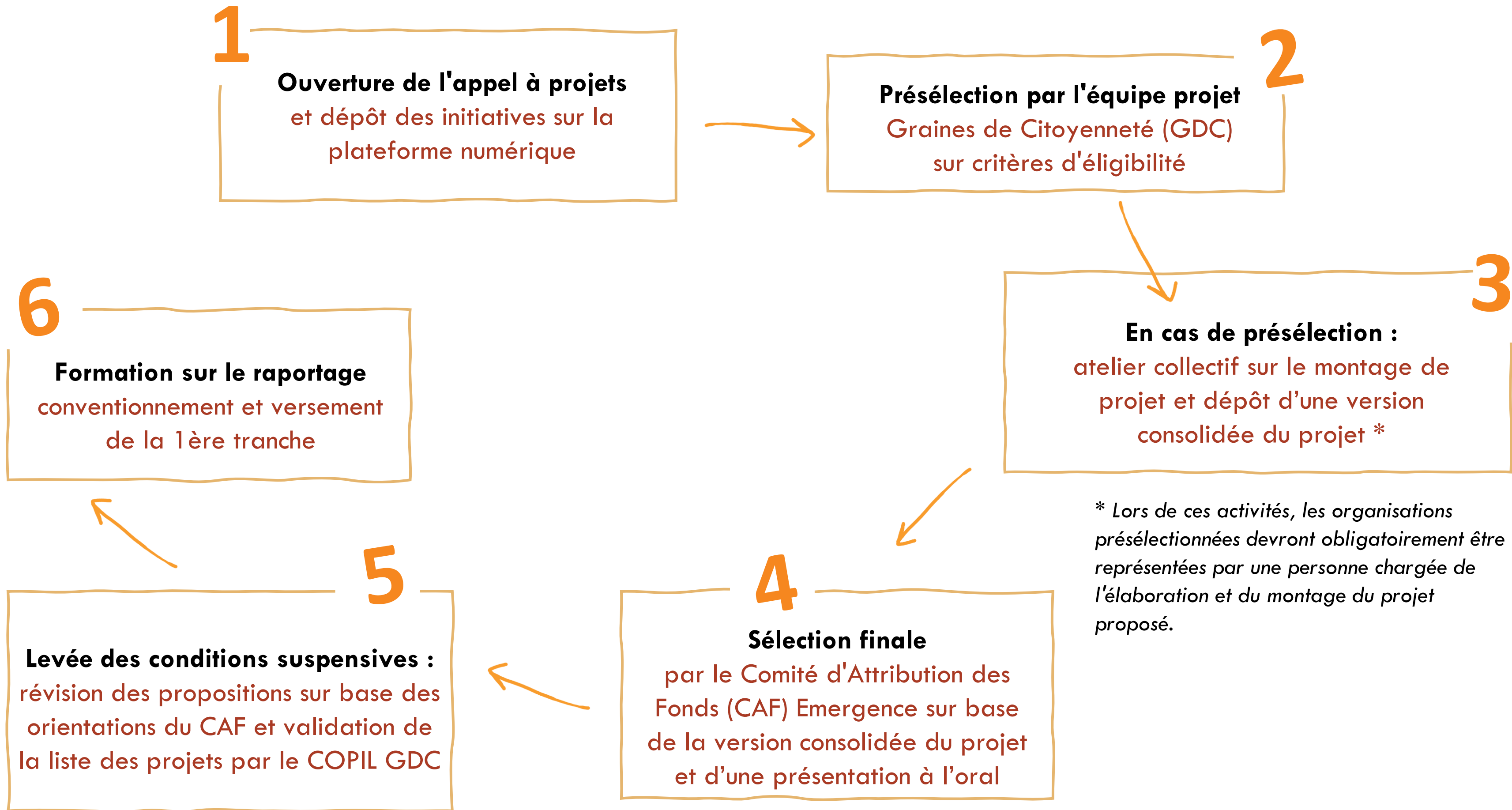
- Se dérouler dans l'Assaba, le Gorgol, le Guidimakha, le Hodh El Chargui ou à Nouakchott
- Intervention parmi les 6 domaines couverts par l'appel à projets
- 5 999 € maximum sollicités
- Dossier complété sur la plateforme numérique
- Respect des modèles de budget et calendrier prévisionnel fournis



- Autonomisation et promotion des **droits des filles et des jeunes femmes**
- Insertion économique et professionnelle des jeunes
- **Expression des jeunes** (sociale, citoyenne et culturelle)

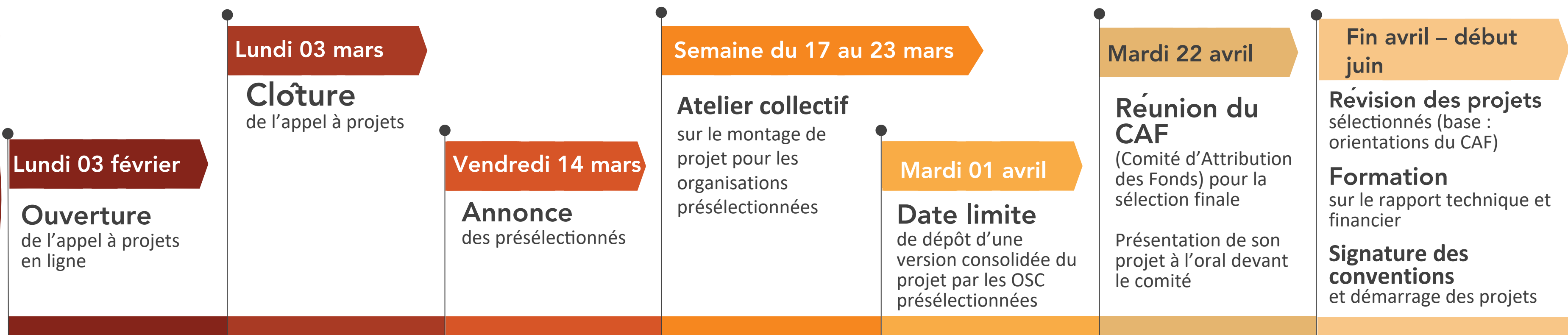
- Engagement des jeunes en faveur de la **préservation de l'environnement**
- **Renforcement des capacités des associations de jeunes**
- Promotion des approches « **Jeunesse-Migration-Développement** »

Comment les Fonds Emergence sont-ils attribués ?



Quel calendrier pour le Fonds Emergence ?

CALENDRIER PROVISOIRE ÉMERGENCE



Quels critères de selection pour Emergence ?

Les initiatives éligibles seront **analysées selon les critères suivants** par les membres du Comité d'Attribution des Fonds Emergence (CAF) :

Expérience de l'organisation dans la thématique du projet

Niveau de connaissance des zones d'intervention proposées et des bénéficiaires ciblés

Cohérence entre les activités, les bénéficiaires ciblés et les objectifs présentés

Caractère innovant du projet

Potentiel de réussite du projet

Cohérence et la qualité du budget transmis

En complément, une attention particulière sera également portée (sous forme de points bonus dans la grille de notation) sur les projets/organisations qui disposent d'un **co-financement supérieur au % minimum exigé**

TOUT SAVOIR SUR LE FONDS CONSOLIDATION



Quels critères d'éligibilité pour Consolidation ?

ELIGIBILITÉ DE L'ORGANISATION SOUMISSIONNAIRE

Être une **organisation de la société civile à but non lucratif**

(association, ONG, club sportif et culturel, club de jeunes, fédération, fondation, organisme de formation, syndicat)

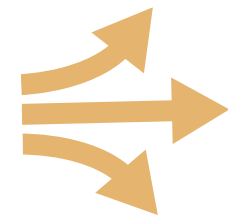
Les initiatives portées par **plusieurs partenaires en consortium** sont autorisées et encouragées.

- **Bureau exécutif** composé au minimum de :
25% de jeunes (moins de 35 ans) et de **25% de femmes**
- Parmi les membres de la structure, **aucun salarié du consortium** de mise en œuvre du programme (**Grdr, Ecodev ou Alianza**)



COMPOSITION

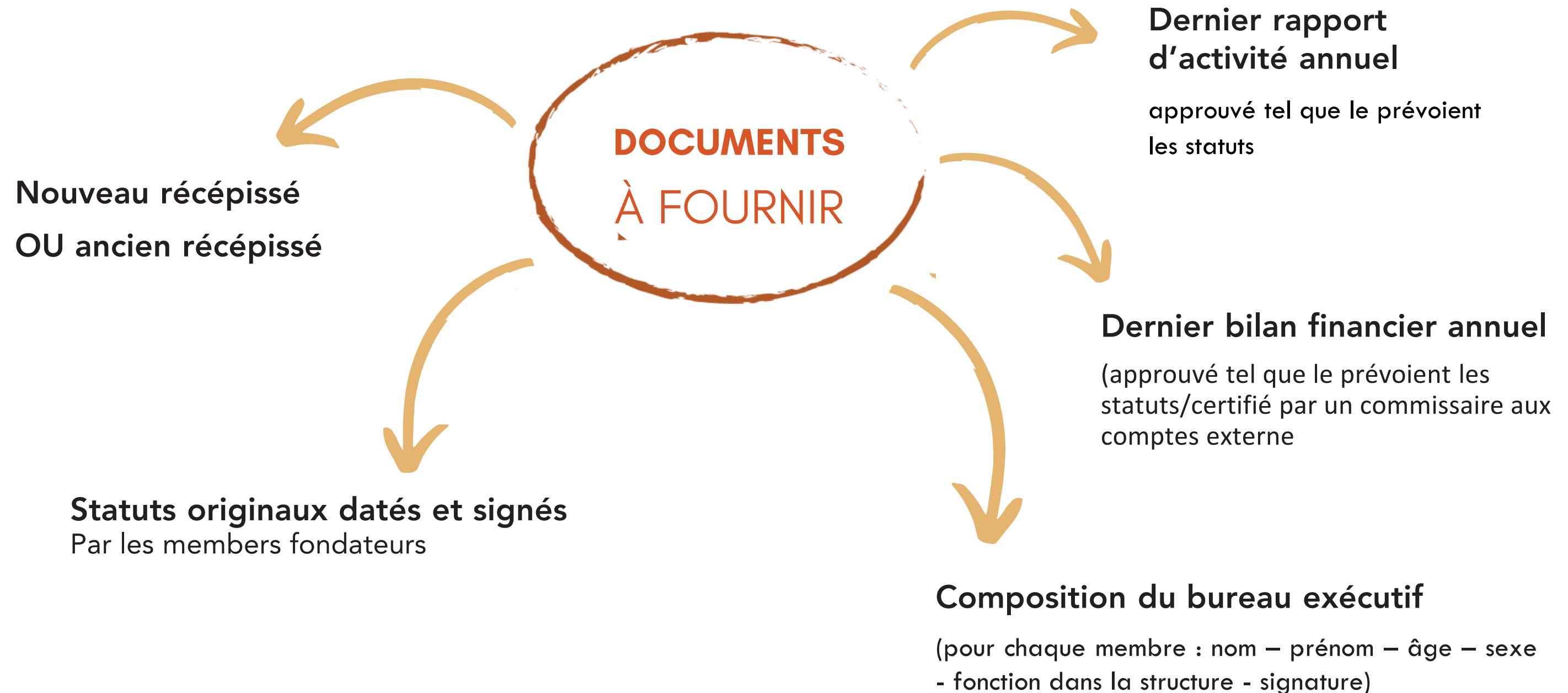
EXPERIENCE



- Justifier d'une **existence depuis 3 ans minimum** au moment de l'ouverture de l'appel à projets et considérant la date de création
- Avoir déjà mis en œuvre un **projet avec un budget représentant 50% minimum** de la subvention demandée
- Disposer d'un **siège social dans la zone** du projet proposé et/ou **justifier de précédentes interventions** dans cette zone *

**Ex : une OSC déposant un dossier pour un projet à Wompou (Guidimakha) doit justifier qu'elle a son siège dans la commune, OU qu'elle y a organisé des actions.*

Quels critères d'éligibilité pour Consolidation ?



RIB :

Si la structure est retenue pour un financement, celui-ci ne pourra être octroyé que si un Relevé d'Identité Bancaire au nom de la structure est fourni.

Quels critères d'éligibilité pour Consolidation ?

ELIGIBILITÉ DE L'INITIATIVE PROPOSÉE

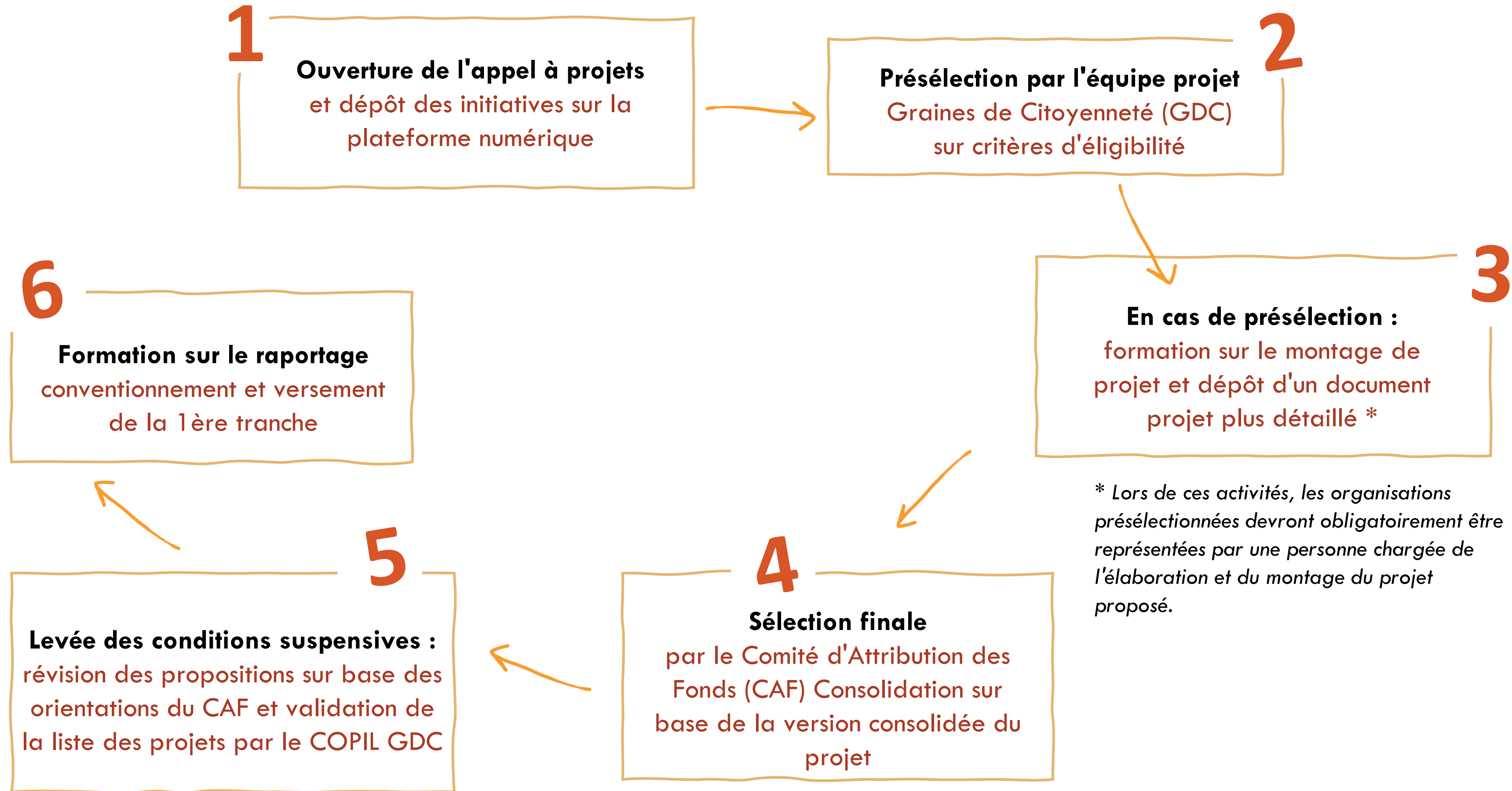
- Se dérouler dans le Gorgol, le Guidimakha ou à Nouakchott
- Intervention **parmi les 6 domaines** couverts par l'appel à projets *
- **25 000 €** maximum sollicités
- **Dossier complété** sur la plateforme numérique
- Respect des **modèles de budget et calendrier** prévisionnel fournis



- Autonomisation et promotion des **droits des filles et des jeunes femmes**
- **Insertion économique** et professionnelle des jeunes
- **Expression des jeunes** (sociale, citoyenne et culturelle)

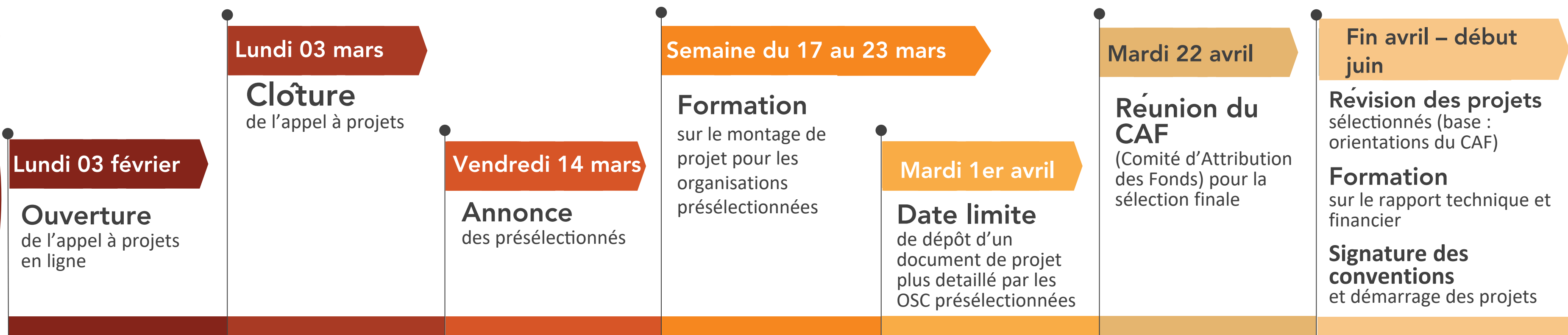
- Engagement des jeunes en faveur de la **préservation de l'environnement**
- **Renforcement des capacités des associations de jeunes**
- Promotion des approches « **Jeunesse-Migration-Développement** »

Comment les Fonds Consolidation sont-ils attribués ?



Quel calendrier pour le Fonds Consolidation ?

CALENDRIER PROVISOIRE CONSOLIDATION



Quels critères de sélection pour Consolidation ?

Les initiatives éligibles seront **analysées selon les critères suivants** par les membres du Comité d'Attribution des Fonds Consolidation (CAF) :

L'expérience et la capacité générale (gestion projet) et spécifique (domaine et zone(s) d'intervention) de la structure

La capacité d'absorption financière de la structure

La cohérence entre l'ampleur des activités envisagées et les ressources humaines/équipements disponibles au sein de l'organisme demandeur

Le niveau d'analyse des problématiques et des capacités des parties prenantes (contexte)

Le niveau de précision dans l'identification des bénéficiaires ciblés

La pertinence de l'action proposée par rapport aux besoins des bénéficiaires identifiés et au contexte d'intervention

Quels critères de selection pour Consolidation ?

La cohérence des objectifs fixés et des activités prévues

Le caractère innovant du projet

Le potentiel de réussite et de pérennité du projet

L'insertion de l'action dans le contexte local

La transversalité des questions environnementales, de l'égalité de genre et de la promotion de la jeunesse

La cohérence et la qualité du budget transmis

Une attention particulière sera également portée sur les projets/organisations qui (sous forme de points bonus dans la grille de notation) :

- Sont soumis par des **consortiums**
- Permettent de créer ou **renforcer « une identité » ou spécialisation/expertise thématique de la structure** soumissionnaire, au fil des projets soumis et mis en œuvre
- Disposent d'un **co-financement supérieur au % minimum exigé**

Comment candidater ?

Candidatez en ligne
www.assojeunes-mauritanie.org Avant le

03 mars 2025

Des questions ? Besoin d'aide pour remplir votre dossier ? Des réunions d'informations et permanences sont organisées dans votre région ! Toutes les dates sur notre page Facebook.

Assaba : **46 44 55 75**

Hodh El Chargui : **36 35 66 56**

Gorgol : **46 04 93 60 – 48 54 72 59**

Guidimakha : **46 95 84 35**

Nouakchott : **28 69 39 60**



Graines de Citoyenneté